



**Ju  
ra**  
.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## MEDECIN CHEF DE SERVICE PMI – ACTIONS SANITAIRES ADJOINT DIRECTEUR ENFANCE FAMILLE H/F

*Engagé en faveur de l'égalité des droits et des chances, le Département du Jura souhaite prévenir les discriminations et promouvoir la diversité.*

Le Département du Jura (1300 agents permanents, 318 millions d'euros de budget) recrute pour son Pôle des Solidarités un Médecin Chef de service PMI – actions sanitaires/Adjoint Directeur Enfance-Famille H/F à temps complet.

**Pour les agents internes au Conseil Départemental du Jura : les candidatures sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines, sous couvert,**  
et

**Pour les agents hors Conseil Départemental du Jura : les candidatures accompagnées des deux dernières évaluations professionnelles et du dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires de la fonction publique sont à adresser à :**

**Monsieur le Président du Département du Jura  
Direction des Ressources Humaines  
17, Rue Rouget de Lisle – 39039 Lons-le-Saunier cedex  
ou à l'adresse mail suivante : [recrutement@jura.fr](mailto:recrutement@jura.fr)**

**Date limite d'envoi des candidatures : 31 Décembre 2019**

**Résidence administrative : LONS-LE-SAUNIER**

### DÉFINITION DU POSTE

#### ◆ MISSION, CADRE ET CONTEXTE DU POSTE

Placé/e sous l'autorité hiérarchique du Directeur Enfance Famille, le/la chef de service PMI - actions sanitaires participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale en matière de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfance définie par le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il/elle en assure le suivi et l'évaluation en relation avec les autres médecins, les cadres de santé et les autres services et partenaires concourant à l'action médico-sociale.

Il/elle dirige et organise le service de PMI, impulse des projets et des plans d'action. Il/elle met en œuvre les actions sanitaires décentralisées, en lien avec l'ARS : tuberculose et vaccinations publiques.

Il/elle assure en tant qu'adjoint au Directeur Enfance Famille, son remplacement en tant que de besoin et participe aux réflexions sur les orientations stratégiques et à la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance.

#### ◆ ACTIVITES

##### Activités principales

- **Mettre en œuvre et piloter la politique de Protection Maternelle et Infantile**
  - Elaborer les budgets et en assurer le suivi
  - Garantir le respect du cadre légal et institutionnel et assurer la veille documentaire
  - Organiser et garantir la mise en œuvre de la politique de la PMI
  - Piloter les actions en matière de modes d'accueil individuels et collectifs du jeune enfant ; avis technique, contrôle et surveillance des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans ; procédures d'agrément, contrôle et surveillance des assistants maternels et familiaux, contentieux.

- Coordonner les centres de planification et d'éducation familiale du département
  - Participer aux instances sanitaires techniques locales, départementales ou régionales
  - Recueillir, analyser, diffuser les données statistiques et épidémiologiques concernant la santé des jeunes, des mères et des enfants conformément à la législation en vigueur
  - Assurer la cohérence et la transversalité des interventions de la PMI en lien avec les autres services et directions du Pole des Solidarités et de la collectivité
  - Suivre les résultats de la politique de PMI en assurant le contrôle et évaluations notamment par des outils de pilotage
  - Exercer au besoin une activité de médicale de consultation de PMI
  - Coordonner le CLAT et développer des actions visant à promouvoir les vaccinations publiques dans le cadre des actions sanitaires décentralisées
  - Garantir le fonctionnement des services placés sous son autorité hiérarchique : service de PMI central et territorialisé (médecins, cadres de santé, personnel médico-social, personnel administratif, professionnels intervenant dans le cadre des actions sanitaires décentralisées...)
  - Participer à la fluidité entre le Service PMI et les autres services de la Direction Enfance Famille et du Pole Jura Enfance à Protéger
- **Assurer la fonction d'adjoint au directeur Enfance-Famille**
    - Proposer les orientations des politiques sociales et médico-sociales en faveur de la protection de l'enfance
    - Participer aux réflexions menées au sein du Pôle des Solidarités et de la collectivité sur les orientations stratégiques des politiques publiques
    - Assurer le remplacement du directeur Enfance-Famille

## PROFIL DU CANDIDAT

### ◆ CADRE STATUTAIRE

- Cadre A, filière médico-sociale, médecin
- Recrutement par liste d'aptitude, par voie de mutation ou détachement ou à défaut par voie contractuelle

### ◆ PRÉREQUIS

- Docteur en médecine et titulaire d'une spécialité ou qualifié en pédiatrie, gynécologie-obstétrique, pédopsychiatrie, santé publique ou communautaire
- Avoir travaillé 3 ans au minimum dans un service de PMI
- Expérience de management souhaitée
- Permis B obligatoire

## SPECIFICITÉS DU POSTE

### ◆ CONDITIONS D'EXERCICE ET MOYENS TECHNIQUES

- Horaires avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Déplacements fréquents sur l'ensemble du département
- Utilisation des outils bureautiques

### ◆ SECURITÉ SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Station assise prolongée
- Travail sur écran

## COMPÉTENCES TECHNIQUES ET QUALITÉS REQUISES

### ◆ COMPETENCES TECHNIQUES

- Connaissance des missions règlementaires de PMI
- Connaissance de la législation au regard des champs de compétences, dans les domaines de la petite enfance et de la famille
- Connaissance en matière de protection de l'enfance
- Compétence managériale

#### ◆ QUALITÉS

- Qualités relationnelles
- Capacité d'écoute, de communication, de négociation
- Sens du service public
- Déontologie, devoir de réserve, respect du secret médical et professionnel

#### SALAIRE ET AVANTAGES

- Traitement indiciaire + régime indemnitaire
- Prestations d'action sociale
- Crèche du personnel à Lons-le-Saunier
- Amicale du personnel

*Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, **les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.***